



Droit immobilier

Par Oceanelbg

Bonjour,

Nous vendons notre appartement et nous allons avoir une plus-value. Il s'agit d'une résidence secondaire et notre résidence principale est un appartement en location.

Nous savons que nous allons être exonérés de plus-value si nous réutilisons l'argent dans l'achat d'une RP.

Nous avons des interrogations :

Nous avons encore un crédit en cours. Comment est-ce que ça se passe ?

L'argent à réutiliser doit uniquement correspondre au prix du bien à acheter ou bien cela peut correspondre au prix du bien plus des travaux ?

Merci d'avance,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale depuis 4 ans, vous pouvez être exonéré de taxe sur la PVI de cette vente de résidence secondaire.

Le crédit en cours sera remboursé par le notaire directement à la banque et donc déduite avant de vous verser le solde du prix.

Ensuite cette somme devra être entièrement réutilisée dans l'achat de votre future résidence principale.

Votre notaire connaît parfaitement ce processus.